

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 15 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.
Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise, les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 9 dossiers sur 20.
Les dossiers des enfants ont tous des consentements signés et datés par un parent/tuteur, j'ai vérifié 9 dossiers sur 20.
À la suite de l'observation de 4 nouveaux dossiers du personnel, les dossiers sont complets.
- Une remplaçante très rarement manque la liste de tâche, mais l'exploitante lui fera signer avant qu'elle revienne.
Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu et les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 janvier 2025

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 janvier 2025

Date